RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture et livraison de matériaux divers (bétons, matériaux de construction divers, éléments modulaires de voirie en béton préfabriqués) 2026-2029 - Relance du Lot n° 05 : Fourniture et livraison de matériaux de construction

---

Date et heure limites de réception des offres :
27 novembre 2026 à 16:00

Rennes Métropole
4 Avenue Henri Fréville
CS 93111
35031 RENNES CEDEX
Tél : 02 23 62 23 90

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture et livraison de matériaux divers (bétons, matériaux de construction divers, éléments modulaires de voirie en béton préfabriqués) 2026-2029 - Relance du Lot n° 05 : Fourniture et livraison de matériaux de construction
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	6
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	1 an renouvelable 3 fois
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.6 - Renouvellement 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 6
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
6.1 - Transmission électronique 9
6.2 - Transmission sous support papier 10
7 - Examen des candidatures et des offres 10
7.1 - Sélection des candidatures 10
7.2 - Attribution des accords-cadres 10
7.3 - Suite à donner à la consultation 11
8 - Renseignements complémentaires 11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 11
8.2 - Procédures de recours 11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Fourniture et livraison de matériaux divers (bétons, matériaux de construction divers, éléments modulaires de voirie en béton préfabriqués) 2026-2029 - Relance du Lot n° 05 : Fourniture et livraison de matériaux de construction.

Cette relance fait suite à la déclaration sans suite du lot 5 de la consultation 261530003_AO, pour de vice de forme en raison d'un manque d'information dans les documents de la consultation indiquant que les prix unitaires établis dans l'étude de cas doivent être identiques aux prix prévus au BPU/DQE, qui a pour conséquence de porter atteinte à l'égalité de traitement des candidats et à la transparence de la procédure.

Cette consultation est organisée dans le cadre d'un groupement de commande réunissant Rennes Métropole et la Ville de Rennes et conduira à un unique contrat à partir duquel chaque entité procèdera à des commandes pour son propre compte. Rennes Métropole est désigné coordonnateur du groupement de commande, missionné jusque la notification du marché.

- Clés de répartition Rennes Métropole- Ville de Rennes

À titre indicatif, pour chacun des 6 lots, la clé de répartition s'établit à :

· La Ville de Rennes à hauteur de 10 %

· Rennes Métropole à hauteur de 90 %

Chaque pouvoir adjudicateur aura en charge l'exécution financière des prestations qu'il aura commandées. Dans le cas où des avenants à incidence financière devraient être conclus, chaque membre du groupement prendra à sa charge les dépenses le concernant.

Lieu(x) d'exécution :
Rennes et sa métropole
35000 Rennes

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le présent accord cadre est mono attributaire. Son exécution sera mixte : elle s'effectuera en effet à la fois :
-A partir du bordereau de prix unitaires (BPU) et au moyen de bons de commande pour les prestations dont la consistance, connue, permet la fixation de prix unitaires dès la contractualisation,
-Au travers de la conclusion de marchés subséquents (MS)pour des prestations spécifiques, ou qui interviennent dans des configurations particulières, ou encore destinées à faire face à la survenance d'aléas.

Les marchés subséquents seront des marchés ordinaires ou des accords cadre à bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 Lot(s) :

Lots	Désignation	Montant Minimum Annuel en € HT	Montant Maximum Annuel en € HT
01	Fourniture et livraison de Bétons et mortiers prêt à l'emploi plateforme Rennes	30 000	120 000
02	Fourniture et livraison de Bétons et mortiers prêt à l'emploi plateforme Nord-Ouest	30 000	120 000
03	Fourniture et livraison de Bétons et mortiers prêt à l'emploi plateforme Nord-Est	30 000	120 000
04	Fourniture et livraison de Bétons et mortiers prêt à l'emploi plateforme Sud	30 000	120 000
05	**Fourniture et livraison de matériaux de construction**	**25 000**	**200 000**
06	Fourniture et livraison d'éléments modulaires de voirie en béton préfabriqué	5 000	75 000

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Cette consultation concerne uniquement le lot 5.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
44113000-5	Matériaux de construction routière

Lot(s)	Code principal	Description
05	44110000-4	Matériaux de construction

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

La personne responsable du marché ne souhaite imposer aucune forme de groupement (groupement solidaire ou conjoint) à l'attributaire du marché, étant précisé que le maître d'ouvrage exigera que le mandataire soit solidaire dans le cas d'un groupement conjoint.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Pour chacun des lots, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le contrat est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification.

Le contrat peut être reconduit tacitement 3 fois par période successive de 1 an, sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par l'Acheteur au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité du contrat en cours.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les marchés faisant l'objet de la consultation sont financés par Rennes Métropole au moyen de ses ressources propres, abondées par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité, ou de participation publiques ou privées. Le paiement des prestations intervient selon les règles de la comptabilité publique dans le cadre du délai global de paiement avec ou sans acomptes et/ou avance.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- L'étude de cas
- Les DC1 & DC2
- Le questionnaire Egalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique https://marches.megalis.bretagne.bzh ; rubrique "services aux entreprises". Cliquez sur "accès à la salle régionale des marchés publics" puis "recherche avancée", à gauche, "consultations en cours" et indiquez la référence de l'opération.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles au dossier de consultation au plus tard 72 heures avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à

partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Ce délai est ramené à 48 heures en situation de report des dates et/ou heures limite de consultation.
Très exceptionnellement, il pourra être procédé à un report des dates et/ou heures limite de consultation en deçà de ce délai de 48 heures dans des configurations de dysfonctionnement du profil acheteur notamment, rendant impossible la remise électronique de leur offre par les candidats.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats s'appuieront soit sur les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de marché Européen (DUME).

Tout candidat qui connaîtrait une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire pourra en intégrer les justificatifs à son dossier dès le stade de la candidature. En tout état de cause, ces éléments devront impérativement être produits si la proposition du candidat était retenue.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et son annexe
Le bordereau de Prix complété, produit à la fois -au format .pdf et -au format .xls (soit 2 Fichiers)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) au format .pdf
Étude de cas
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
Le Catalogue de l'entreprise (rabais sur catalogue à indiquer dans l'AE)
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat
Le RIB du candidat ou du groupement

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document. Toute offre Hors Délais sera considérée comme irrégulière. Cette irrégularité ne sera pas régularisable.

Signature des pièces de l'offre La signature électronique des documents, au moment de la remise de son offre, n'est pas exigée mais recommandée dans le cadre de cette consultation. En effet, le candidat retenu qui n'aura pas signé son offre au moment de sa remise se verra contraint de le faire dans des délais courts lorsqu'il y sera invité par l'Acheteur préalablement à la notification du marché. Il devra alors s'équiper du certificat électronique nécessaire à cette signature électronique selon les conditions, notamment de format exposées, infra à la rubrique " Transmission électronique".

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.megalis.bretagne.bzh.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Direction Voirie
Secrétariat
CS 93111
71 Rue Dupont des Loges
35031 RENNES

En cas de dysfonctionnement du profil acheteur Megalis de nature à compromettre la remise de votre offre avant les date et heure limite de remise des offres, vous êtes invité à le signaler au plus vite au moyen de l'adresse mail suivante en précisant bien vos coordonnées :
pisu-dv@rennesmetropole.fr

Cette démarche vous permettra d'être tenu informés au plus tôt des dispositions susceptibles d'être prises.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES dans la mesure où il sera pour sa part impossible d'utiliser un autre format de signature.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

Se référer aux indications mentionnées supra " conditions d'envoi et de remise des plis".

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

l'Acheteur dispose de la faculté de solliciter des précisions auprès de candidats dont le dossier d'offre nécessiterait à ses yeux des éclaircissements. Cette initiative pourra intervenir exclusivement à partir de supports électroniques, par mail ou par fax, auprès des candidats concernés.

L'Acheteur se laisse également la possibilité de régulariser des offres irrégulières.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°05

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (90% BPU / 10% Étude de cas) **ATTENTION** : Les prix utilisées pour l'étude cas doivent uniquement correspondre aux prix catalogues, remisés ou non.	75.0
2-Valeur technique (Qualité des fournitures propos et moyens humains affectés au marché).	20.0
3-Environnemental : efforts écologiques, notamment sur la production, la démarche réduction carbone et la gestion des déchets	5.0

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Les candidats pourront transmettre toute demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur, dont l'adresse est la suivante : **https://marches.megalis.bretagne.bzh**, la référence de la consultation étant indiquée en bas de page du présent document.
Ils transmettront en particulier leur questionnement **d'ordre technique obligatoirement** par l'intermédiaire de ce profil d'acheteur .

Une réponse sera alors adressée 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres, à la condition bien entendu que ces demandes s'effectuent en temps utile, soit au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Cette instance pourra produire des renseignements relatifs à l'introduction de recours.

Elle pourra aussi être saisie à partir de l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics.
22 Mail Pablo Picasso
44042 NANTES

Tél : 0253467983
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr